

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	LACROIX LONGUES DISTANCES
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	VAL D'OISE

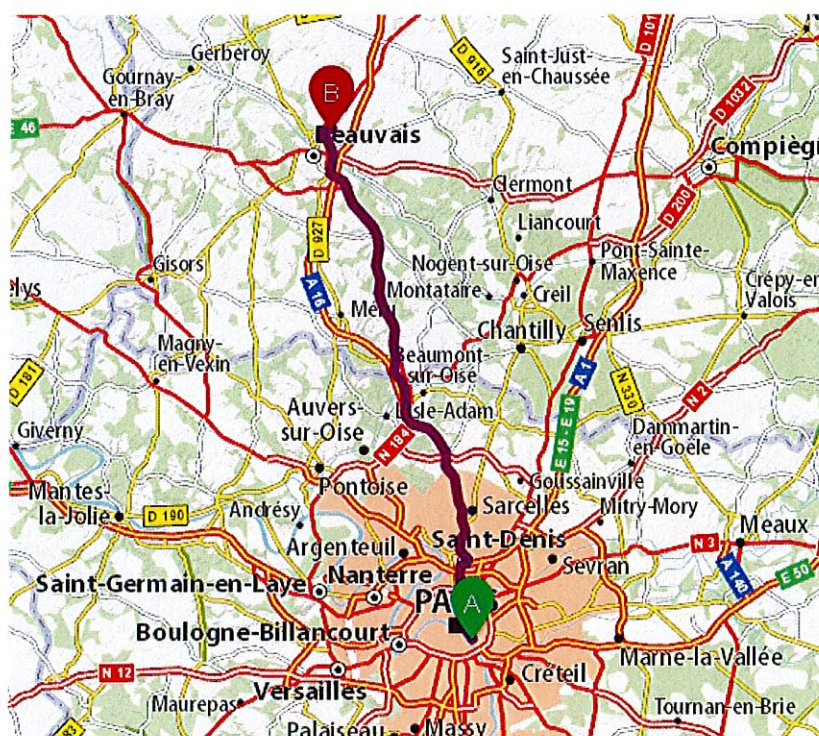
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	PARIS : Gare Paris Bercy 48 bis Boulevard de Bercy, 75012 Paris Point GPS Google Maps : 48.838, 2.282
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	TILLÉ : Aéroport de Beauvais Tillé Parking Bus tourisme, Beauvais Aéroport, D203 , 60 000 TILLÉ Point GPS Google Maps : 49.462, 2.117

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Paris Gare de Bercy - Beauvais parking Bus tourisme
Temps de parcours (en heures et minutes)	02h30
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Bercy Beauvais parking" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 32 trajets jour * 365 = 560 640 places maximales



1 itinéraire possible :  Paris 12 → Tillé  Ajouter aux favoris

80 km

Origine :

- PARIS : Gare Paris Bercy 48 bis Boulevard de Bercy, 75012 Paris
- Point GPS Google Maps : 48.838, 2.282

Destination :

- TILLÉ : Aéroport de Beauvais Tillé Parking Bus tourisme, Beauvais Aéroport, D203 , 60 000 TILLÉ
- Point GPS Google Maps : 49.462, 2.117

Temps de trajet : 2h30

Distance selon Via Michelin : 80 kms

Jour de fonctionnement	Beaulvais – Paris Bercy		Beaulvais – Paris Bercy		Beaulvais – Paris Bercy		Beaulvais – Paris Bercy		Beaulvais – Paris Bercy		Beaulvais – Paris Bercy		Beaulvais – Paris Bercy		Beaulvais – Paris Bercy		Beaulvais – Paris Bercy	
	Aller	Horaires	Aller	Horaires	Aller	Horaires	Aller	Horaires	Aller	Horaires	Aller	Horaires	Aller	Horaires	Aller	Horaires	Aller	Horaires
Lundi	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	23:00	23:00
Mardi	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	23:00	23:00
Mercredi	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	23:00	23:00
Jeudi	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	23:00	23:00
Vendredi	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	23:00	23:00
Samedi	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	23:00	23:00
Dimanche	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	23:00	23:00
Fréquence	16 aller - retour / 365 jours / an																	